

Elections des Représentants du Personnel au CA

- ▶ Emetteur(s) : Cédric CHAZAL ▶ Date : 12/04/2021
▶ Destinataire(s) : L'ensemble du Personnel de la Mutualité Française Jura

Le mandat des Représentants du Personnel arrivant à expiration, des élections pour leur renouvellement vont être organisées.

1. RAPPEL DES MODALITES

▶ ARTICLE 34 DES STATUTS :

« **Deux représentants des salariés de l'Union** (un pour le collège **cadres**, un pour le collège **employés**) assistent avec voix consultatives aux réunions du Conseil d'Administration. Ils sont élus par l'ensemble des salariés de l'entreprise (**ayant au moins six mois de présence**). Les candidatures sont individuelles ; elles sont déposées auprès du Président de l'Union responsable de l'organisation des élections.

L'appel de candidature devra s'effectuer au moins un mois avant la date de l'élection et le délai de présentation des candidatures est fixé à **15 jours** avant l'élection.

Peuvent être candidats les salariés en **contrat à durée indéterminée ayant au moins deux ans d'ancienneté au moment de l'élection**, âgés de plus de 18 ans et n'ayant encouru aucune des condamnations prévues aux articles L 5 et L 6 du Code électoral.

Chaque candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix dans son collège est élu pour **trois ans**.

En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au candidat le plus ancien dans l'emploi au sein de l'Union.

En cas de vacance, il est pourvu au remplacement par de nouvelles élections. Le candidat est élu pour la durée du mandat restant à effectuer.

Les représentants des salariés sont tenus à une obligation de discrétion, notamment à l'égard des questions intéressant le personnel de l'Union et des questions présentées comme telles par le Président de séance ».

▶ ARTICLE L114-16.2 DU CODE DE LA MUTUALITE

« Le mandat des représentants élus par les salariés est incompatible avec tout mandat syndical ou de membre du Comité Social Economique de la mutuelle, union ou fédération. Il est également incompatible avec l'exercice de fonctions clés ou de dirigeant opérationnel. »

Attention :

Tout candidat, qui serait membre du CSE et serait élu, devrait s'engager à démissionner de son mandat du CSE pour exercer son mandat au CA.

Les heures passées en réunion seront considérées comme du temps de travail effectif.

NOTE INTERNE

2. ORGANISATION DU VOTE

Ces élections auront lieu **le jeudi 27 mai 2021**.

Les candidatures seront adressées par courrier à Monsieur le Président de la Mutualité Française Jura, 2 Rue du Solvan - CS 10516 39004 LONS-LE-SAUNIER ou par mail à Patricia Boulaud (p.boulaud@mutualite-39.fr). Elles seront recevables jusqu'au **12 mai inclus**.

Nous avons décidé de mettre en place le vote électronique. Vous voterez donc sur une plateforme électronique. A cet effet, Vous recevrez (selon le cas par courrier postal ou mail), dans les prochains jours, un identifiant et un code d'accès afin de pouvoir procéder au vote des candidats.

Cédric CHAZAL

Directeur Général

